

COMMISSION DES RECOMPENSES

Médailles d'Argent du District

Les clubs souhaitant récompenser des dirigeants méritants ayant plus de 4 ans d'ancienneté comme licencié bénévole, peuvent demander la médaille d'argent du district en se servant de l'imprimé figurant sur le site du district dans la rubrique « documents / documents divers ».

2 demandes maximum par club transmises au district avant le 2 Juin 2025.

Conditions requises :

- . Être bénévoles et licenciés dans le club depuis 4 ans (au moins)
- . 2 demandes (maximum) par club
- . Envoi des demandes dans les délais impartis et dûment remplies

Nota

Pour les autres médailles (vermeil, or, ligue, etc...), c'est le district qui établit la liste des récipiendaires suivant le listing des médaillés, donc ne pas faire de demande pour ces cas-là.